

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016**

**Délibération**  
n° 2016.12.408

**Modification de  
l'autorisation de  
programme et des  
crédits de paiement  
secteur gare (AP n°14  
- Budget principal)**

**LE QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 décembre 2016**

**Secrétaire de séance** : Armand DEVANNEAUX

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Ont donné pouvoir** :

Patrick BOURGOIN à Véronique DE MAILLARD, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Véronique ARLOT, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Bernard RIVALLEAU à Jean-François DAURE

**Excusé(s)** :

**Absent(s)** :

Patrick BOURGOIN, Samuel CAZENAVE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Bernard RIVALLEAU

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2016****DELIBERATION  
N° 2016.12.408**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / FINANCES

Rapporteur : **Monsieur CONTAMINE****MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT  
SECTEUR GARE (AP N°14 - BUDGET PRINCIPAL)**

Par délibération n°251 du 9 décembre 2010, l'assemblée créait l'autorisation de programme du secteur Gare.

Cette création d'autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) était destinée à faciliter le suivi financier de la zone d'aménagement concerté de la gare pour un montant de 6 000 000 € TTC.

Cette évaluation initiale n'était pas arrêtée et la délibération de création prévoyait que le montant de l'AP et la répartition des CP pourraient être corrigés après négociation avec l'aménageur retenu dans le cadre de la procédure de concession d'aménagement.

Depuis, la collectivité n'a pas réajusté le montant de cette autorisation même si les choix relatifs à cet aménagement du territoire ont impliqué un plus grand investissement de la collectivité et un partenariat plus important avec l'EPF Poitou-Charentes.

Par délibération n°43 du 24 mars 2016, la répartition des crédits de paiement a été rectifiée de la manière suivante :

<b>Autorisation de programme</b>	<b>Montants TTC</b>	CA 2011-2014	CA 2015	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017
<b>SECTEUR GARE</b>	<b>6 000 000 €</b>	341 722,10 €	1 470 210,99 €	1 200 000 €	2 988 066,91 €

Il est proposé d'augmenter cette autorisation de programme de 3 200 000. Cela résulte tout d'abord de l'acquisition par l'EPF à l'époque d'un stock foncier à un prix du marché très élevé. En 2010 et 2011. Il convient également de rappeler la réorientation de ce projet pensé initialement de manière très ambitieuse pour le territoire, à un recalibrage plus en adéquation avec la réalité et les besoins locaux actuels, quartier d'affaire principalement en lieu et place du tout logement et dans la perspective de l'arrivée de la LGV ceci impactant la valeur foncière de revente in fine. Le dispositif de réajustement tient compte des négociations avec Redmann Réalités dans le cadre du Business Center au cours du second semestre 2016.

Pourront donc être inscrites les recettes prévues pour ce portage soit 1 500 000 € : les recettes conventionnées : 700 000 € de l'EPF, et jusqu'à 400 000 € pour la Ville d'Angoulême, les ventes escomptées de 200 000 €. Ces recettes viennent donc compenser pour partie cette augmentation nette de 1 700 000 €.

Le montant de l'autorisation de programme est donc porté à 9 200 000 €.

De plus, pour tenir compte de l'évolution du projet (même si les comptes définitifs ne sont pas encore arrêtés pour 2016 qui reprennent le réalisé et les engagements passés), il convient de modifier la répartition des crédits de paiement comme suit :

Autorisation de programme	Montants TTC	CA 2011-2015	Projet de CA 2016	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018
<b>SECTEUR GARE</b>	<b>9 200 000 €</b>	1 811 933,99 €	595 007,78 €	2 988 066,91 €	3 804 992,22 €

Vu l'avis favorable de la commission ressources et perspectives du 30 novembre 2016,

**Je vous propose :**

**D'AUGMENTER** le montant de l'autorisation de programme de 3 200 000 € pour le porter à 9 200 000 €.

**DE REPARTIR** les crédits de paiement pour les exercices de 2016 à 2018 conformément au tableau ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>22 décembre 2016</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>22 décembre 2016</b>